

## Bilan et perspectives de la coopération décentralisée entre gouvernements locaux euroméditerranéens

En novembre 1995, s'est tenue à Barcelone la première Conférence euroméditerranéenne entre les ministres des Affaires étrangères des 15 pays de l'Union européenne (UE) et leurs homologues des 12 pays méditerranéens. S'est alors que s'est mis en marche le Processus de Barcelone, conçu comme une structure en évolution permanente et comme le principal instrument d'intégration des deux rives de la Méditerranée.

Cette initiative était à la recherche d'une nouvelle relation entre les deux rives, dans le cadre d'une coopération bilatérale et multilatérale qui contribuerait au futur développement de la zone. Or, 10 ans plus tard, le bilan du partenariat euroméditerranéen (PEM) est inégal. L'instabilité politique, associée à l'accroissement des différences entre les rives nord et sud de la Méditerranée, rend nécessaire une réforme du système proposé au milieu des années quatre-vingt-dix.

D'autre part, et dans le contexte de l'élargissement de l'UE, la Commission présidée par Romano Prodi lança, en 2003, la politique européenne de voisinage (PEV), qui aspire à offrir aux voisins euroméditerranéens (avec la Libye) et orientaux un nouveau cadre de relations.

Dans un tel contexte, la coopération décentralisée entre collectivités territoriales a été un des sujets à résoudre du PEM. Malgré la disparition du programme MED-URBS, les collectivités territoriales misent toujours sur le partenariat et la coopération dans cette zone. Dans des pays comme la France et l'Espagne, les ressources destinées aux projets de coopération décentralisée représentent plus de 300 millions d'euros par an, et près de 20 % de l'aide officielle au développement.

La Diputació de Barcelona, fidèle à son engagement d'incorporer la perspective méditerranéenne et locale aux politiques de l'UE, a organisé, en septembre, des journées visant à dresser un bilan et analyser les perspectives de la coopération décentralisée en Méditerranée. Il s'agissait de promouvoir la coopération internationale décentralisée et directe entre des collectivités locales de l'UE et des pays du PEM. Cette conférence a permis d'analyser les pratiques courantes de coopération décentralisée publique entre collectivités locales euroméditerranéennes, tout en proposant des orientations visant à renforcer le développement de cette coopération.

L'expérience de ces dernières années met en évidence la diversité, la multiplicité, voire même parfois la dispersion des initiatives mises en œuvre par les gouvernements locaux et régionaux dans le cadre de leurs relations de coopération dans la Méditerranée. Nous sommes pleinement convaincus du rôle décisif des autorités locales sur le renforcement des relations entre les deux rives de la Méditerranée.

En ce sens, la coopération entre les gouvernements locaux peut devenir un moteur du PEM fondé sur la proximi-

té culturelle et géographique, ainsi que sur le fait de partager des problématiques communes de développement et de gestion sur leurs territoires.

Ces journées ont permis d'aller bien au-delà de la simple approche consistant à doter les gouvernements locaux et régionaux davantage de fonds pour pouvoir mener leurs politiques et projets à la pratique. Il s'agit de visualiser la manière selon laquelle se construisent des relations durables de coopération entre différents acteurs de la Méditerranée, dans le cadre d'une stratégie d'intégration.

Les participants ont souligné que le rôle des gouvernements locaux réside dans la promotion du développement social, l'accroissement de la qualité de vie des citoyens et la prestation de services efficaces et efficaces pour tous, en collaboration avec la société civile et le secteur privé. Dans un tel contexte, la participation croissante des régions, des provinces et des organismes locaux à la coopération internationale européenne a eu – et a toujours – une grande importance au sein de la Méditerranée.

On a constaté que la conception des différentes politiques européennes ne se fonde pas sur une approche méditerranéenne claire. En outre, à ce jour, les gouvernements locaux et régionaux communautaires n'ont pas encore trouvé un instrument pleinement adapté à la contribution qu'ils peuvent apporter à l'association euroméditerranéenne. Ces organes ont progressivement acquis des compétences qui leur permettent de contribuer efficacement à la mise en marche des associations, aux échanges et à la coopération dans les domaines spécialisés, ainsi qu'à la promotion de politiques de proximité et d'accueil des immigrants provenant de la rive méridionale.

Les réseaux de coopération entre gouvernements locaux des deux rives sont essentiels pour le développement de cette coopération. Par exemple, la présence croissante de population d'origine méditerranéenne au sein de l'UE rend la coopération décentralisée publique de plus en plus utile pour les gouvernements locaux européens. Pourtant, cette approche est encore récente et a été peu développée. Les participants se sont accordés sur le fait qu'il est essentiel de donner priorité aux domaines d'action de la coopération décentralisée publique. Entre autres, il a été proposé de créer un Observatoire ou Centre de ressources qui permette de récapituler, visualiser et diffuser les expériences, résultats et impacts de la coopération décentralisée publique entre gouvernements locaux euroméditerranéens, ainsi que de promouvoir les réseaux de gouvernements locaux, en tant que mécanismes d'échange et de capitalisation d'expériences et qui, à son tour, devrait être mieux exploité dans le cadre du nouvel instrument de la PEV.

**Direction des Services de relations internationales  
Diputació de Barcelone**